



Retraite des médecins-cumul

Par **Payet Daniel**, le **03/10/2017** à **11:04**

j'ai travaillé en tant que médecin généraliste en France pendant 23 ans et j'ai donc cotisé à la CARMF (entre autres).

J'exerce actuellement en Nouvelle Calédonie où il n'est pas obligatoire de cotiser à la CARMF.

J'arrive à l'âge où je peux prétendre à demander à la CARMF ma retraite.

Est il possible que je puisse avoir ma retraite de la part de la CARMF et que je continue à travailler encore quelques années en Nouvelle Calédonie où je ne cotise à aucune caisse de retraite ? En France métropolitaine cela ne serait pas possible mais il semble qu'à Tahiti cela se fasse; qu'en est-il pour la Nouvelle Calédonie ?

Je vous en remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **03/10/2017** à **13:17**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié d'une part, parce que vous n'êtes pas salarié et d'autre part, parce que c'est un problème de Sécurité Sociale...